

LES ECHOS DU BUDGET

N°1 - AOÛT SEPTEMBRE 2015

EDITORIAL

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES : une volonté de transparence

Le Gouvernement a fait de l'amélioration de la gouvernance l'un des objectifs prioritaires de son action. La gouvernance se nourrit de la transparence, elle-même est impossible sans un partage régulier d'information entre les acteurs de la société.

Dans un Département comme celui en charge du budget, ce besoin d'échange d'information est davantage important, en raison de la réglementation de la gestion des finances publiques, de la nécessité de maintenir un climat de confiance avec les populations et divers partenaires et surtout au regard du principe de rendre compte auquel nous attachons du prix. C'est pourquoi, le monde des bimestriels de communication institutionnelle enregistre l'arrivée d'une nouvelle publication : "Les Echos du Budget".

Tenant compte de la diversité de nos interlocuteurs et en droite ligne avec notre volonté d'ouverture, cette publication disponible sur le site Internet du Ministère, sera accessible à la fois aux lecteurs francophones et anglophones.

Tribune de promotion de la gouvernance par excellence, elle devrait permettre de faire connaître les réformes entreprises au niveau des finances publiques, dans le contexte général de consolidation des grands équilibres macroéconomiques et de poursuite de l'amélioration du climat des affaires.

En effet, être retenu parmi les 10 pays les plus réformateurs au monde par la Banque Mondiale, deux années successivement, suppose que le Gouvernement est dans une dynamique positive qu'il faut poursuivre à tous les niveaux.

Nous profiterons donc de cette tribune pour présenter les actions de réformes majeures qui méritent d'être partagées, pour informer, susciter des réactions et obtenir des suggestions afin de mieux prendre en charge les préoccupations pouvant découler de nos politiques stratégiques et nos actions quotidiennes.

Suite Page 2



The Government has made improving governance one of its priority objectives. Governance feeds on transparency, and that in turn requires the regular exchange of information between stakeholders. This flow of information is important for the department in charge of budget, due to the rules governing the management of public funds, the need to foster a climate of trust with the population and various partners, and above all, the accountability principle we most value.

This explains why the world of institutional communication bimonthlies welcomes a new comer: "Les Echos du Budget".

Taking into account both the diversity of our audiences and our policy of openness, this publication will be accessible on the Ministry's website in both French and English.

As a key platform to promote governance, this bimonthly should help shed a light on the main reforms undertaken in the world of public finances, as we generally strive to strengthen macroeconomic

indicators and improve the business environment.

Indeed, being selected by the World Bank as one of the 10 most reforming countries in the world - for the second year in a row - proves that the Government is engaged in a positive momentum that must be sustained.

We shall therefore take advantage of this tribune to highlight the reforms worthy of special attention, so as to inform, elicit a reaction and gather suggestions to help us better address the potential concerns associated with both our strategic policies and daily activities.

Next Page 2

>>> SOMMAIRE

EOD N°1

- Le PM à la rencontre des agents des Douanes
- Réforme du remboursement de crédits de TVA
- Centre des Moyennes Entreprises (CME)
- Cellule d'information des opérateurs économiques
- Réforme dans la gouvernance des entreprises publiques

EDITO Suite

Ce premier numéro est consacré essentiellement à des questions liées à l'amélioration de l'environnement de l'entreprise. Ce choix répond à la volonté du Gouvernement de faire du secteur privé le moteur de la croissance en Côte d'Ivoire.

Comment y parvenir si les spécificités des entreprises ne sont pas intégrées dans les rapports avec l'Administration ? Comment développer le secteur privé si la TVA n'est pas neutre parce que les crédits y afférents ne sont remboursés à bonne date ? Comment peut-on améliorer le système des marchés publics, pour le vulgariser et lui permettre de constituer une véritable opportunité de développement du secteur privé ?

L'acuité de ces questions et l'impact de la résolution des problèmes qui en découlent nous ont amené à partager avec les lecteurs, les réformes entreprises dans ces domaines, pour lesquelles les premiers résultats nous encouragent à poursuivre les efforts.

Je me joins à l'équipe de rédaction pour vous souhaiter une bonne lecture et vous exprimer d'avance mes sincères merci de l'accueil que vous voudrez bien réserver à ce tout premier numéro de "Les Echos du Budget", en fondant l'espoir qu'elle sera une publication de référence en matière d'information budgétaire.

■ Abdourahmane CISSE

This first issue is essentially focused on questions related to the improvement of business environment. This choice fits with the Government's objective of making the private sector, the main driver of growth in Cote d'Ivoire.

But how to achieve this goal if the realities of the business world are not accounted for in its interactions with public administration? How to develop the private sector if VAT is not neutral because tax credits are not reimbursed on time? How to improve the public procurement system, so as to make it a better known growth contributor for the private sector?

The importance of those questions - and the benefits stemming from solving their associated problems - brought us to the conclusion that we needed to share information with our readers regarding the reforms undertaken and the early results encouraging us to push ahead.

I therefore join the editorial team in wishing you a good read and thanking you in advance for your positive reaction to this first issue of "Les Echos du Budget" - in the hope that this publication will become a reference with regard to budget information.

■ Abdourahmane CISSE

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

LE PREMIER MINISTRE DUNCAN RENCONTRE LES AGENTS



Comme en 1991, lorsqu'il était Ministre de l'Economie et des Finances de SEM Alassane OUATTARA, Daniel Kablan Duncan a effectué, le 25 juin 2015, une visite dans l'administration douanière. Cette fois, le Premier Ministre Daniel Kablan Duncan était accompagné du Ministre en charge du budget, M. Abdourahmane CISSE.

Les deux personnalités ont visité les locaux techniques de la Douane Ivoirienne.

Cette tournée a pris fin par une rencontre avec les agents des Douanes à l'école des Douane du Plateau. Le Chef du Gouvernement était porteur d'un message clair : féliciter d'une part les services du Colonel-Major Issa Coulibaly pour les performances réalisées et demander la poursuite des efforts de gouvernance, notamment en mettant fin aux mauvaises pratiques.

"Permettez-moi, à ce stade de mon propos, de relever un point qui me tient à cœur. De ce qui m'a été rapporté, il existerait encore, comme dans d'autres administrations, quelques "brebis galeuses" dans nos rangs, coupables d'actes de corruption et de fraude. Je voudrais leur dire que ces fléaux n'ont pas leur place dans la vision de Monsieur le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA. C'est ce qui justifie, comme vous le savez, la mise en place, entre autres, de la Haute Autorité pour la bonne gouvernance", a indiqué le Premier Ministre.

Il a exhorté les douaniers à faire preuve de probité et de rigueur dans l'exercice de leurs fonctions respectives, pour conférer à la Direction générale des douanes, "toute la respectabilité et l'honorabilité qu'elle mérite". Le chef du gouvernement a particulièrement félicité le patron de la Douane pour ses actions en faveur de la modernisation de l'institution.

"Pour ma part, je m'emploierai, avec le Ministre en charge du Budget, à mettre à votre disposition les moyens nécessaires à l'atteinte de vos objectifs. Travaux de rénovation et modernisation de tous les services douaniers aux frontières (plan quinquennal). Tout en m'engageant à vos côtés, je vous exhorte, en conséquence, à œuvrer chaque jour, avec davantage de détermination, à sécuriser le territoire douanier et à atteindre, voire dépasser, les objectifs de recettes qui vous sont assignés", a ajouté M. Duncan.

Selon lui, l'impératif de la bonne gouvernance douanière suppose également des efforts continus de modernisation de la douane, de formation et de renforcement des capacités des ressources humaines, ainsi que le développement d'outils performants de gestion, notamment en matière informatique.

Formation et renforcement des capacités des ressources humaines

"Dans ces domaines, les opportunités offertes par le Système de dédouanement automatisé des marchandises (Sydam) et les autres technologies de l'information et de la communication devront être davantage explorées et surtout exploitées et mises en œuvre pour améliorer la fluidité des procédures, et réduire très fortement les délais des différentes opérations(...) Je voudrais insister sur l'urgence de la mise en place d'un véritable guichet unique pour les services intervenant au port, avec une forte implication bien sûr de la douane", a-t-il rappelé.



IVORIAN CUSTOMS

PRIME MINISTER DUNCAN MEETS WITH IVORIAN CUSTOMS AGENTS

Just as in 1991, when he was Finance Minister of H.E.M. Alassane OUATTARA (PM at that time), Prime Minister Daniel Kablan Duncan visited Ivorian customs on 25 June, 2015 - together with Budget Minister Abdourahmane CISSE.

He toured the technical facilities and met with the agents at the Customs school in Plateau. The Prime Minister delivered a clear message: on the one hand, congratulations to the services headed by Colonel-major Issa Coulibaly for their performance; and on the other hand, a call to corrupted agents to amend their behavior. Justification, he explained, “for the creation, among others, of the High-Authority for good governance”. The Prime Minister therefore urged customs agents to demonstrate integrity and rigor while performing their duties, so as to grant the Customs Department « the importance and respectability it deserves”. Together with the Budget Minister, the Prime Minister vowed to “supply the means necessary to this objective. Continuous upgrading, training and human resources capability improvement efforts are required, as well as the adoption of effective management systems, especially with regards to IT. This refers in particular to the automated goods customs clearing systems (Sydam). Other IT and communication technologies must be better exploited to make processes smoother and drastically reduce processing time (...). And a Customs-supported one-stop desk for harbor-related operations is urgently needed.

Budget Minister Abdourahmane CISSE reported that “the preliminary effects of those reforms include the computerized processing of documents, the automatic tracking of unpaid checks, the monitoring and evaluation of auditor services and activities, and revenue collection above target for the first 5 months of 2015”. Chief of Customs, Colonel-Major Issa Coulibaly, reminded attendees that the objective assigned to Customs for 2015 amounts to 1, 404.7 billion F CFA, an 11% increase versus 2014. Despite this and the challenge of exemptions, he is confident that this objective will be met. “Over the first 5 months of 2015, customs revenues amount to 625.58 billion F CFA versus the 582.94 billion objective, a 42.64 billion surplus therefore and a completion score of 107.3%. Compared to the same period in 2014, revenues grew by 150.87 billion F CFA, showing an increase of 31.8%”. Customs exemptions stem from the application of various texts : the Customs Code, the Mining, Oil & Gas Code, the Investment Code, the Vienna Convention, etc. “In 2014, exemptions amounted to 243.2 billion F CFA, or 19.3% of revenues collected. While from January to late May 2015, exemptions granted so far reached 134.6 billion F CFA, or 21.5% of revenues over that period”.



+ 31.8%

progression des recettes
par rapport à 2014



“Les premiers résultats de ces réformes sont perceptibles à travers le traitement informatique des dossiers, le suivi automatique des chèques impayés, le suivi-évaluation des services et des activités des vérificateurs et le recouvrement des recettes qui ont enregistré au terme des cinq premiers mois de l’année 2015, un dépassement par rapport aux objectifs fixés”, s’est félicité le ministre du Budget.

Le Directeur général de la Douane, a rappelé que pour l’année 2015, l’objectif assigné à ses services en termes de mobilisation de ressources, s’élèvent à 1 404,7milliards F CFA, soit une hausse de 11% par rapport à 2014. Toutefois, il est confiant quant à leur capacité à relever ce défi en dépit du poids des exonérations.

“Pour les cinq premiers mois de l’année 2015 les recettes recouvrées s’élèvent à 625,58 milliards F CFA pour un objectif de 582,94, soit un excédent de 42,64 milliards et un taux de réalisation de 107,3%. Par rapport à 2014, pour la même période, ces recettes progressent de 150,87 milliards F CFA, soit +31,8%”, a expliqué le DG.

Les exonérations douanières tirent leur légalité de divers textes : Code des douanes, Code minier, pétrolier et des investissements, convention de Viennes, etc.

“En 2014, les exonérations accordées s’élevaient à 243,2 milliards F CFA, soit 19,3% des recettes recouvrées. De janvier à fin mai 2015, les exonérations déjà accordées s’élèvent à 134,6 milliards F CFA et représentent 21,5% des recettes recouvrées sur la période”, a soutenu le Colonel-Major Issa Coulibaly. Il convient de noter que ces chiffres portent uniquement sur la Douane, et n’intègrent donc pas les exonérations de la DGI.

■ Arsène Yao / Chargé d’Etudes MPMB

RÉUNIONS DE PRINTEMPS DU FMI ET DE LA BANQUE MONDIALE

URBANISATION & LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Quel impact l'urbanisation de l'Afrique peut-elle avoir sur la lutte contre la pauvreté ? Tel était le thème du séminaire organisé à Washington le 17 mai 2015 dans le cadre des réunions de printemps du FMI et de la Banque Mondiale.

Le Ministre ivoirien chargé du budget, Abdourahmane CISSE participait à cette rencontre en tant que panéliste aux côtés d'experts et représentants de la CNUCED et de la Banque Mondiale.

A la base, une constatation :

L'Afrique a connu une croissance démographique beaucoup plus rapide que les autres continents et les agglomérations africaines accueilleront près de 450 millions de personnes supplémentaires entre 2010 et 2040. Bien gérée, cette urbanisation peut stimuler la croissance, attirer des investissements, favoriser l'innovation et créer davantage d'emplois hautement productifs.

Les principales conclusions

- > L'urbanisation est une condition nécessaire, mais pas suffisante, du développement de l'Afrique ;
- > Une urbanisation bien planifiée et bien gérée constitue un potentiel de croissance économique et de développement ;
- > Les défis de l'urbanisation portent entre autres sur le transport, les infrastructures de base d'offre d'éducation et de services de santé, le logement, l'assainissement, la sécurité et la création d'emplois ;
- > Le développement des agglomérations est associé à un recul de l'industrialisation, menaçant ainsi le marché de l'emploi ;
- > Les estimations de création d'emplois en Afrique se chiffrent à environ 125 millions d'ici 2020 ;
- > Malheureusement, les villes africaines n'ont pas été planifiées et sont de ce fait difficiles aujourd'hui à adapter aux normes standards d'urbanisation. Les villes africaines, sont en général à construire ;
- > Les Gouvernements doivent également mettre en place des politiques efficaces d'urbanisation qui visent un équilibre de croissance entre zones urbaines et rurales en vue de limiter les déplacements non productifs de population ;
- > Il est primordial de construire des infrastructures de base dans les autres régions qui ont un potentiel de croissance afin d'y développer de nouvelles villes et désengorger ainsi les agglomérations actuelles dont le développement est plus rapide que la création des conditions d'une bonne urbanisation ;
- > Les collectivités territoriales doivent être perçues comme des partenaires des Gouvernements Centraux en vue d'une urbanisation qui assure une croissance partagée, en particulier dans le contexte actuel de la transition fiscale. Cependant, une attention particulière devrait être portée sur la définition du rôle de chacun, en particulier le recouvrement des recettes de l'Etat. En effet, cette problématique continue de faire l'objet de débats et mérite que des réflexions y soient suffisamment menées ;
- > L'impôt foncier constitue une ressource fondamentale pour le développement des villes. A ce titre, un accent particulier doit être mis sur le développement et la gestion des droits de propriétés. Toutefois, le défi du financement ne peut être résolu à court terme ;
- > La jeunesse constitue un avantage pour les villes et permet d'optimiser le dividende démographique. Toutefois, ce dividende démographique ne peut être pleinement exploité qu'avec des politiques bien pensées ;
- > Une solution pour une meilleure urbanisation consiste également au développement de villes satellites autour des grandes agglomérations ;
- > Les Gouvernements devraient mettre en priorité l'accent sur l'établissement de règles pour une urbanisation génératrice de bien-être et de croissance partagée, parce que les règles sont plus simples à mettre en place ;
- > Il est du ressort du Gouvernement de créer l'encadrement propice qui va attirer le secteur privé à investir dans nos villes africaines et donc de jouer pleine leur rôle de création des emplois, de richesse et de croissance ;
- > Le développement des villes passe par la transformation structurelle des économies et l'innovation technologique, tout en s'appuyant en premier lieu sur les investisseurs locaux avant d'attirer les investisseurs étrangers ;
- > La planification de l'urbanisation doit être une priorité pour les Gouvernements qui doivent y consacrer des financements.



SPRING MEETINGS OF THE IMF AND WORLD BANK URBANIZATION & FIGHT AGAINST POVERTY

2015
SPRING MEETINGS
Washington, D.C.

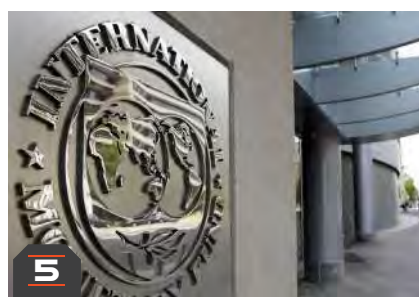
What impact can urbanization in Africa have on the fight against poverty? This was the topic of the seminar conducted in Washington, D.C. on 17 May 2015 - as part of the IMF and World Bank's spring meetings.

Mr. Abdourahmane CISSE, the Ivorian Minister of the Budget attached to the office of the Prime Minister attended this event as panel member alongside experts and representatives from the UNCTAD and World Bank. It starts with an observation:

Africa's demographic growth has been faster than that of any other continent, and African urban centers will be home to 450 million extra people between 2010 and 2040. If well managed, this urbanization can foster growth, attract investment, encourage innovation and create more high productive jobs.

The seminar's key conclusions:

- Urbanization is a prerequisite but not sufficient on its own to bring growth to Africa ;
- A well-planned and managed urbanization has potential for economic growth and development ;
- The challenges generated by urbanization impact transportation, basic infrastructure, education, health, housing, sanitation, safety and job creation ;
- The growth of urban centers is linked to a decrease in industrialization, a threat to job creation ;
- Estimates for job creation in Africa are for 125 million by 2020 ;
- Unfortunately, African cities were not planned and are therefore hard to align to current urbanization standards. African cities generally need to be built ;
- Governments must also implement urbanization policies that strive to balance growth between urban and rural areas, so as to limit unnecessary population transfers ;
- It is crucial to construct basic infrastructure in other regions with a growth potential, in order to build new towns and thereby ease the congestion in current urban centers growing faster than manageable ;
- Regional authorities must be perceived as partners to central authorities, in order for urbanization to result in shared growth, especially in the context of fiscal transformation. However, extra care must be put in defining the role of the parties, especially with regard to the collection of tax belonging to the State. Indeed, this issue is still hotly debated and warrants further study ;
- Property tax is fundamental for town development. As such, special emphasis must be placed on the development and management of property tax. However, the financial challenge cannot be resolved on the short term ;
- Young people are an asset for cities and allow for the optimization of the demographic dividend. However, this demographic dividend can only be fully exploited if proper policies are in place;
- One solution to achieve better urbanization also consists in the development of satellite towns around large urban centers ;
- Governments should focus in priority on the establishment of rules leading to a form of urbanization that generates well-being and shared growth, since rules are easier to install;
- It is the Government's responsibility to create the suitable framework to encourage the private sector to invest in our African cities - and therefore to fully play its role as generator of jobs, wealth and growth ;
- The development of cities requires structural changes to the economy and technological innovation, while depending on local investors to attract foreign ones ;
- Urbanization planning must be a priority for Governments and they must assign financial resources to it.



REMBOURSEMENT DE CRÉDITS DE TVA UNE RÉFORME PROMETTEUSE



La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est par essence une taxe qui grève la consommation des biens et services. A ce titre, le principe général qui la gouverne est sa neutralité vis-à-vis des entreprises. En effet, les entreprises en s'approvisionnant auprès de leurs fournisseurs s'acquittent de la TVA et en vendant leurs marchandises ou services, se remboursent en la facturant au consommateur final. **En un mot, la TVA ne doit pas constituer une source de dépenses pour les opérateurs économiques. Elle doit ainsi être neutre**

Dès lors, lorsque des opérateurs économiques n'ont pas la possibilité de facturer la TVA pour se faire rembourser, l'Etat procède à un paiement équivalent au crédit constitué, afin de restituer le caractère neutre de la TVA pour les entreprises.

Pour rappel, la procédure de remboursement des crédits de TVA est prévue par l'arrêté n° 0241/MDPMEF/DGI/DGTCP du 10 août 2006 qui en définit les modalités d'application, les éléments constitutifs du dossier, les différentes étapes ainsi que le lieu de dépôt du dossier.

Il existe deux types de procédures, la procédure normale et la procédure accélérée qui concerne principalement les exportateurs sous certaines conditions. Lorsque les dossiers sont complets et déposés auprès du service compétent, l'administration fiscale dispose de deux mois (procédure normale), ou de quinze jours (procédure accélérée) pour l'instruction.

Avec la réforme du remboursement des crédits de TVA,

les problèmes d'impayés font désormais partie du passé.

La pratique n'a pas toujours été en ligne avec ces dispositions, de sorte que de nombreuses entreprises se sont retrouvées créancières de l'Etat au titre de la TVA. Cette situation traduit une sorte de financement indirecte de l'Etat par des ressources qui doivent servir, notamment de fonds de roulement pour les entreprises.

Dans ces conditions, la question qui se posait était de savoir si la relance du secteur privé, et en particulier celle des PME/PMI, en tant que moteur de la croissance et créateurs d'emplois par excellence pouvait être une réalité sans une solution au problème d'accumulation de crédits de TVA. La réponse négative à cette interrogation a conduit le MPMB à la réforme de la gestion des crédits de TVA en 2015.

En effet, afin d'améliorer le processus de remboursement des crédits de TVA, le MPMB a institué, à travers l'article premier de l'annexe fiscale à la loi n° 2014-861 du 22 décembre 2014 portant Budget de l'Etat pour l'année 2015, un nouveau circuit de trésorerie qui permet d'approvisionner plus efficacement la régie, par dépôt direct des recettes de TVA collectées sur un compte spécial ouvert dans les livres de la BCEAO.

Une quote-part (10%) est reversée directement sur le compte du régisseur de la régie de remboursement des crédits de TVA. Cette mesure, effective depuis février 2015 permet dorénavant un remboursement diligent des crédits, à la satisfaction des entreprises concernées. Ainsi, tous les crédits de TVA à fin décembre 2014 ont été entièrement payés.

A fin juin 2015, les crédits non payés étaient de 1.5 milliards de F CFA et portaient sur le mois de juin 2015. Au 5 juillet 2015, la totalité des crédits validés a été payée. Le délais de paiement moyen est passé de 13.2 mois en octobre 2014 à 18 jours à fin juin 2015. Dans un souci de gestion transparente et soucieux de l'importance de la contribution des acteurs du secteur privé, il a été mis en place un Comité paritaire secteur privé/secteur public, chargé du suivi des remboursements des crédits de TVA. Ce Comité présidé par l'Inspecteur général des Finances, coordonne et planifie les travaux de suivi des remboursements, évalue l'application des procédures, propose en cas de besoin des modalités de remboursement et statue sur l'état de paiement des crédits. Ce dispositif a pour avantage de mettre tous les acteurs au même niveau d'information et de garantir plus de transparence.

Les efforts d'amélioration de la gestion des crédits de TVA se poursuivront, avec notamment la revue des procédures d'instruction pour plus d'efficacité et les contrôles, pour éviter les fraudes. Avec la réforme du circuit d'approvisionnement et de paiement des crédits de TVA, les problèmes d'impayés font désormais partie du passé.

■ Manouan AHUELIE / Conseiller Technique MPMB & DGI



LA TVA DANS LE MONDE

La TVA s'est progressivement imposée dans de nombreux pays comme le mécanisme de taxation préféré pour les biens et les services. À l'heure actuelle, parmi les pays développés, seuls les États-Unis n'ont pas adopté la TVA, leur préférant un système proche de « sales taxes » (« taxes sur la vente » fixée par chaque État fédéré qui varie de 0 % à 8,75 %).

La TVA représente une part croissante des recettes fiscales des États de l'OCDE. Proche de zéro en 1965, la TVA représentait en 2012 près de 20 % des recettes totales. Au cours de la crise depuis 2008, les politiques de consolidation budgétaire ont fortement augmenté le taux normal de TVA qui atteignait dans les pays de l'OCDE un niveau moyen record de 19,1 % en janvier 2014. L'Europe fortement secouée par la crise des dettes publiques est au-dessus de la moyenne puisque les 21 pays de l'Union européenne membres de l'OCDE affichaient un taux normal de TVA de 21,7 %, avec un record de 27 % en Hongrie.

La TVA pèse proportionnellement plus lourd sur les revenus des ménages modestes que sur ceux des plus aisés, et paradoxalement, cet effet est particulièrement marqué dans les taux réduits de TVA.

REFORM IN THE REIMBURSEMENT OF VAT CREDIT

AN INITIATIVE TO MAKE THIS TAX EFFECTIVELY NEUTRAL FOR COMPANIES

The Value Added Tax (VAT) is designed to tax the consumption of goods and services. As such, neutrality for companies is its main governing principle. Companies that buy from their suppliers pay VAT - and then recoup that VAT when selling to the final consumer.

In short, VAT should not be an expenditure for businesses.

In this regard, when businesses are unable to bill VAT to get reimbursed, the State issues a payment for the same amount so as to keep the operation neutral for companies.

Two types of procedures exist for VAT credit reimbursement: the normal procedure and the accelerated one. When the applications are complete and available at the relevant office, the tax office must review it in two months for the normal procedure; or fifteen days for the accelerated procedure.

This has not always happened in actual practice. As a result, many businesses found themselves creditors of the State with regard to VAT. This constitutes a form of indirect financing of the State, through resources that should companies need for their cash flow. In such conditions, the question at hand was: could the revival of the private sector, and especially of SME as drivers of growth and best job creators, become a reality if the issue of accumulating VAT credit was not solved. The negative answer encouraged the Minister of the Budget (MPMB) to reform the management of VAT credit in 2015.

To improve the VAT reimbursement procedure, the MPMB, instituted through article one of the fiscal annex to law 2014-861 dated 22 December, 2014 relating to State Budget for year 2015, a new cash channel for faster availability, with VAT revenues now deposited on a dedicated account at BCEAO.

A share is directly sent to the account of the department in charge of VAT reimbursement.

This decision is implemented since February 2015. It allows for faster reimbursement of VAT credit to businesses. As a result, all VAT credit accumulated as of December 2014 has been paid. As of 15th July 2015, all approved applications submitted for payment have been handled.

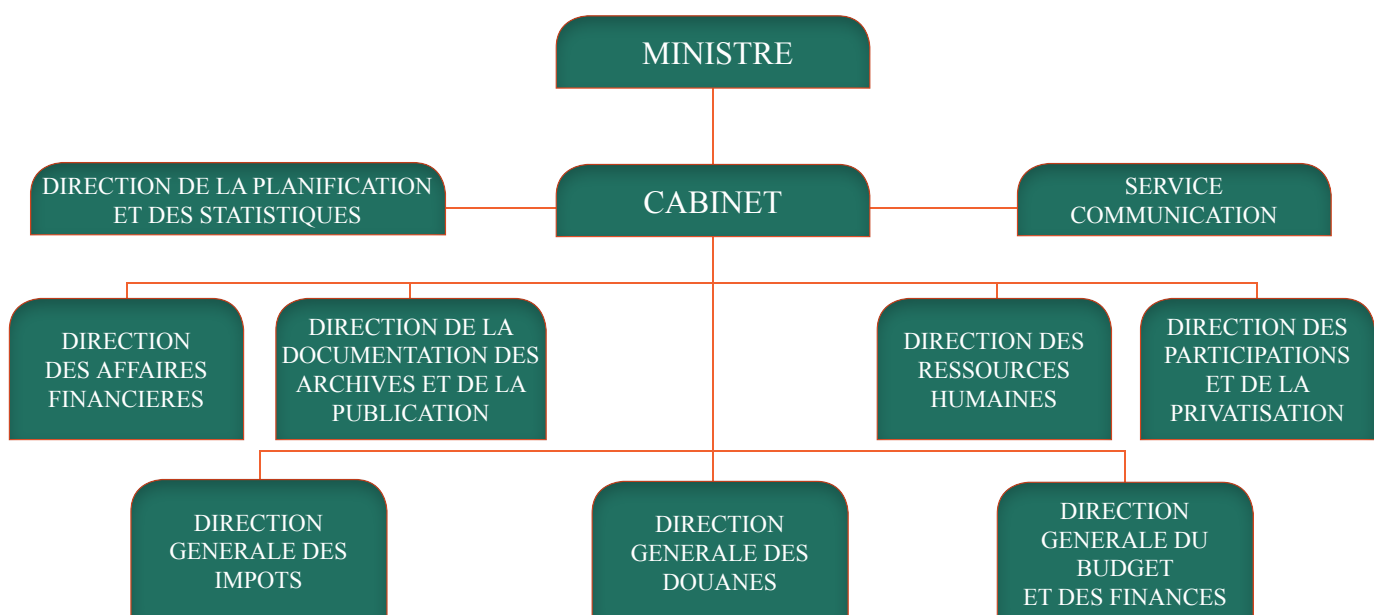
To promote transparent management and to respect the contribution of the private sector, a joint private/public sector committee has been set up, to track VAT credit reimbursement. This committee is led by the Inspector General of Finance, and it coordinates and plans the follow-up of reimbursements, reviews the application of procedures, suggests reimbursement modalities when needed, and rules on the state of credit payment. This system puts all stakeholders on equal footing with regard to information.

Efforts to improve the management of VAT credits will go on, especially regarding the review of instruction procedures for greater effectiveness and increased controls against fraud. With the context of the new supply and payment channel for VAT credit, the issue of arrears became a matter of the past.

MINISTÈRE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DU BUDGET

ORGANIGRAMME DE **DIRECTION**

MPMB



CENTRES DES MOYENNES ENTREPRISES (CME) : UNE ADMINISTRATION FISCALE DÉCONGESTIONNÉE & PLUS PROCHE DES CONTRIBUABLES

Opérationnels depuis le 1er juillet 2014, les Centres des Moyennes Entreprises ont en charge la gestion (assiette, contrôle et recouvrement) des dossiers des entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes est égal ou supérieur à 400 millions de francs CFA et inférieur à 3 milliards de francs.

La création des CME répond aux soucis de poursuivre la segmentation des contribuables de l'Administration fiscale, de se conformer aux bonnes pratiques et de s'assurer d'une gestion efficace et transparente. Il s'agit également de mieux suivre les contribuables et surtout de permettre une meilleure sécurisation des recettes fiscales tirées de cette catégorie d'entreprises.

En l'état actuel, deux CME ont été créés dont le champ de compétence territoriale est limité à Abidjan. Il s'agit du CME « Abidjan Nord » qui couvre les communes du Plateau, Adjamé, Attécoubé, Yopougon, Anyama, Abobo, Alépé, Cocody et Bingerville et du CME « Abidjan Sud » qui regroupe les communes de Port-Bouët, Koumassi, Marcory et Treichville.

Le bilan de ces structures à mi-parcours est très encourageant.

En effet, comparativement aux réalisations à la même période de l'année 2013, les recouvrements effectués sur ces entreprises ont connu un bon quantitatif avec une hausse de plus de 14%. Mieux, la mise en place de ces CME permet d'avoir des données affinées sur les moyennes entreprises et donne ainsi la possibilité de mieux préparer les mesures de politiques en tenant compte des contraintes particulières enregistrées.

Dans la poursuite de la dynamique de réformes pour mieux répondre aux attentes du secteur privé et de l'Etat, l'expérience des deux CME permettra d'envisager d'autres ouvertures, afin de décongestionner les services des Impôts, mieux prendre en charge les contribuables et se faisant, **inciter davantage d'acteurs du secteur informel à migrer vers le secteur formel, prêt à les accueillir et à les accompagner.**

Manouan AHUELIE / Conseiller Technique MPMB & DGI



MEDIUM-SIZED COMPANIES CENTERS (CME) : RELIEVES CONGESTION IN TAX OFFICES AND BRINGS THEM CLOSER TO TAX PAYERS

Being effectively operational since 1 July, 2014, the medium-sized companies centers are responsible (tax base, control and collection) for taxes follow-up of companies with a turnover equal or higher than 400 million FCFA and lower than 3 billion francs.

The setting up of the CME was a response to the need to further segment tax payers, apply best practices and guarantee an effective and transparent management. They also help achieve a better follow-up of tax payers and ensure tax collection from those types of businesses.

As of today, two CME have been created, that focus solely on Abidjan. They are CME « Abidjan Nord » covering Plateau, Adjame Attécoubé, Yopougon, Anyama, Abobo, Alepe, Cocody and Bingerville ; and CME « Abidjan Sud » covering Port-Bouët, Koumassi, Marcory and Treichville.

Mid-way results for those centers are very encouraging. Indeed, compared to achievements over the same period in 2013, tax collection from SME has jumped by over 14%. Better still, the operation of those CME generates refined data on SME activity, information that will be precious to craft better political measures that take key challenges into consideration.



As part of a series of concrete measures aimed at better meeting the needs of both the private sector and the State, the CME experience opens the door for more centers to be opened. This will ease congestion in tax services, provide for better tax payer servicing, and foster the migration of more informal concerns into the formal sector.

Manouan AHUELIE / Technical advisor MPMB & DGI



MINISTÈRE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DU BUDGET

MISSIONS DU MINISTÈRE

Les missions du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du budget sont définies par les dispositions du Décret n° 2013-802 du 21 novembre 2013 portant attributions du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget.

Au sens de l'article 2 dudit décret, le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget a en charge la mission d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière budgétaire, douanière et fiscale.

EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE

- > Préparation et présentation des projets de loi de Finances et des projets de loi de Règlement;
- > Exécution du budget;
- > Contrôle budgétaire permanent des EPN et approbation de leurs comptes;
- > Approbation des marchés publics et des baux devant être passés par l'Etat;
- > Gestion financière du patrimoine administratif et du domaine de l'Etat;
- > Exercice de la tutelle financière sur les EPN, les Sociétés d'Etat et les Sociétés à participation financière publique en liaison avec le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances;
- > Gestion du portefeuille de l'Etat et représentation de l'Etat dans les assemblées constitutives, les assemblées générales et les conseils d'administration des sociétés à participation financière publique;
- > Gestion de la liquidation des EPN, des Sociétés d'Etat et des Sociétés d'Economie Mixte en liaison avec le MPMB et, pour les biens immobiliers, en liaison avec le Ministre chargé de la Construction ;
- > Participation aux négociations et signatures de tous les accords et conventions à caractère économique et financier, notamment de ceux concernant tous les concours financiers extérieurs, les contrats de prêts, les emprunts et les conventions à paiement différé contractés par l'Etat, les collectivités décentralisées, les EPN et les Sociétés d'Etat en liaison avec le MPMB.

EN MATIÈRE FISCALE

- > Elaboration et mise en œuvre de la législation et de la réglementation fiscale et parafiscale;
- > Préparation, négociation et mise en œuvre des conventions fiscales internationales;
- > Conception, création et gestion du cadastre en zones urbaines et rurales;
- > Conservation de la propriété foncière et des hypothèques;
- > Promotion du civisme fiscal.

EN MATIÈRE DOUANIÈRE

- > Elaboration et mise en œuvre des projets de textes législatifs et réglementaires en matière douanière;
- > Préparation et suivi des accords douaniers bilatéraux et multilatéraux.

EN MATIÈRE DE GESTION DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

- > En charge de l'ensemble des contrôles administratifs, économiques et financiers exercés sur les sociétés d'Etat, les personnes morales à participation financière publique de droit national, de droit international et les personnes morales de droit privé, bénéficiant du concours financier ou de la garantie de l'Etat ;
- > Contrôle de gestion des entreprises publiques, notamment des sociétés à participation publique majoritaire, en particulier au regard de leur rentabilité et de leur équilibre de trésorerie ;
- > Suivi des opérations de privatisation en relation avec le Comité de Privatisation et de la post privatisation.



CELLULE D'INFORMATION DES OPÉRATEURS ECONOMIQUES (CELIOPE)

UN GUICHET D'INFORMATION BUDGÉTAIRE DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES MIS EN PLACE

Dans leur rapport avec l'Administration publique, les opérateurs économiques n'ont pas toujours eu la possibilité d'avoir certaines informations importantes avant de s'engager avec l'Etat. En général, ils s'engagent sur la base de la confiance sans toutefois pouvoir vérifier les informations données par les ordonnateurs.

De ce fait, certains opérateurs courent le risque de contractualiser sans l'existence de couverture budgétaire et sans s'assurer de la régularité des procédures utilisées. Pour mettre fin à cette situation qui conduit notamment à la création de passifs, la Cellule d'Information des Opérateurs Economiques (CELIOPE) a été créée par décret n°2014-865 du 23 décembre 2014. Le lancement officiel de ses activités a eu lieu le mardi 12 mai 2015.

La Cellule d'Information regroupe les principaux outils de gestion des finances publiques notamment le SIGFiP et le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP). Elle répond donc aux nombreuses préoccupations des opérateurs économiques qui n'avaient pas toujours la bonne adresse pour formuler leurs diverses requêtes.

Les applicatifs permettront de disposer en temps réel à travers le SIGFiP, du niveau des dotations budgétaires et de la situation d'exécution budgétaire et pour le SIGMAP, de la situation des lignes à marché. L'avènement de la CELIOPE, à l'instar des autres réformes entreprises par le MPMB, vient créer le cadre approprié d'informations sur la gestion budgétaire à l'endroit des partenaires du secteur privé.

De façon spécifique, cette Cellule a pour objectif :

- > d'accueillir tout opérateur économique et de l'informer sur les textes, règlements, procédures et opérations relatifs au budget ;
- > de fournir les informations sur la situation des crédits budgétaires ;
- > d'assister, de conseiller et d'orienter les opérateurs économiques sur leurs demandes expresses relatives aux opérations budgétaires ;
- > de recueillir les plaintes éventuelles et les requêtes diverses des opérateurs économiques sur les opérations budgétaires ;
- > d'assurer le traitement des demandes en liaison avec les différentes directions concernées ;
- > de produire et de communiquer les statistiques sur les sollicitations enregistrées.

La CELIOPE est donc le cadre adéquat pour le traitement de toutes les requêtes sur la gestion budgétaire. Les opérateurs économiques y trouveront une équipe compétente et dynamique pour répondre à leurs attentes. Ils sont invités à la solliciter et se l'approprier. Leurs suggestions et critiques seront les bienvenues pour permettre à la CELIOPE d'être plus performante.

Cette innovation est la première étape de ce qui se dessine au niveau des finances publiques actuellement en mutation vers la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Ainsi, le nouveau système d'information budgétaire en cours d'élaboration permettra la mise à disposition des opérateurs économiques, d'une base de données sur les informations les concernant. Cette base accessible directement par Internet ou tout autre moyen de télécommunication sécurisé, évitera aux opérateurs bien des déplacements et l'engorgement des bureaux de la CELIOPE.

■ Service Communication DGBF

Contacts CELIOPE

Tél : 20 24 24 57 / Mail : celiope@dgbf.gouv.ci / Site internet : dgbf.gouv.ci

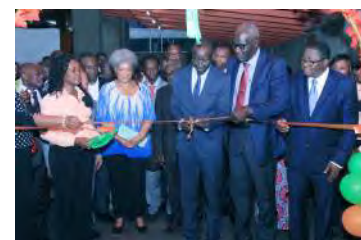
Adresse : Cité financière - Tour F - RDC

>>>> Mis en place par le décret n° 98-716 du 16 décembre 1998, le SIGFiP est un applicatif informatique qui relie les principaux acteurs traitant des finances publiques et vise essentiellement à améliorer et faciliter la préparation et l'exécution du budget en retraçant toutes les opérations de recettes et de dépenses du Budget Général de l'Etat et des Comptes Spéciaux du Trésor. Au regard des résultats positifs enregistrés, suite à la mise en œuvre du SIGFiP au plan central, une opération test de déconcentration du SIGFiP a été initiée en 2002 dans les circonscriptions administratives de Yamoussoukro et Bouaké.

Après le succès de cette opération test, la Direction Générale du Budget et des Finances, sur recommandation du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances d'alors, a entrepris une politique annuelle de déconcentration du SIGFiP afin de permettre une gestion directe des crédits budgétaires par les services déconcentrés de l'Etat sans avoir à recourir aux délégations de crédits.

A ce jour, 55 circonscriptions administratives dont 50 départements et 5 sous-préfectures sont connectées au réseau central du SIGFiP. Aussi, pour assurer la bonne marche de cet outil et la maîtrise des procédures d'exécution des dépenses publiques par les acteurs au niveau local, des Directions Régionales du Budget (DRB) sont créées progressivement.

A ce jour, douze 12 Directions Régionales du Budget sont opérationnelles.



THE INFORMATION CENTER FOR ECONOMIC OPERATORS (CELIOPE)

A BUDGET INFORMATION COUNTER FOR BUSINESSES IS OPERATIONAL



In their dealings with Public Administration, businesses have not always been able to access important information pertaining to their contractual commitment to the State. They generally rely on trust, without a mean to check on the information provided by authorizing authorities.

Because of this, economic operators run the risk of committing to contracts without knowing if funding is actually available and without any means to ensure that proper procedures are followed.

Therefore, to put an end to a situation that notably results in large liabilities, the Information Cell for Economic Operators (CELIOPE) was created by ordinance 2014-865 dated 23 December, 2014. CELIOPE was officially launched on May 12, 2015.

The Information Cell brings together the key public finance management tools, namely the SIGFiP and the integrated public procurement management system (SIGMAP). It therefore makes life easier for economic operators, who previously did not always know where to log their requests.

Applications will provide real-time visibility – through SIGFiP on budget level and spending status; and through SIGMAP on the status of procurement lines.

Like other reforms implemented by the Ministry, the creation CELIOPE provides private sector partners with the proper framework to gather information about the management of the budget.

CELIOPE's specific responsibilities are to :

- **Welcome** any economic operator and provide him with information on the legislation, rules, procedures and operations pertaining to the budget ;
- **Supply** information on the status of budgetary appropriations;
- **Assist**, advise and direct economic operators with regard to their requests expressly related to budgetary operations;
- **Collect** all possible complaints and various requests from economic operators related to budgetary operations;
- **Ensure** that requests are handles in cooperation with the various departments involved ;
- **To issue** data on the requests logged.

CELIOPE is therefore the suitable place to handle all requests pertaining to budget management. Economic operators will be effectively served by a dynamic and qualified team. They are invited to contact it and make it theirs. Their suggestions and criticisms are welcome to help CELIOPE further improve its performance.

This innovation marks the first step of what is to come with regard to Public Finances, as they transform to adopt a results-based management system (GAR). The new budget information system will give economic operators access to database entries covering their operations. This data will be accessible through the Internet or any other secure means, thereby saving operators travel and waiting time at CELIOPE offices.

■ Communication Department DGBF



➤ LIVING CONDITIONS

One third of the 2015 budget is allocated to investment expenditures. This should have a very positive impact on populations' living conditions.

➤ PUBLIC CONTRACTS

Did you know? Contracting deadlines for public procurement contracts have dropped, from 322 days in 2013 to 126 days in 2014.

➤ EDUCATION

Education plays a vital role in any development policy. This explains why expenditures related to this topic have almost doubled for the period 2010-2015. The 2015 Budget for training, teaching and research amounts to 1, 006.3 billion FCFA (20% of total budget).

➤ EMPLOYMENT

The Government plans to hire 9,283 civil servants, including 47% for education and 34% for health services.

➤ ONE ROOF FOR EVERYONE

In 2015, the State plans to allocate 20 billion to accelerate implementation of the social housing program.

➤ YOUTH

The budget includes a 12.7 billion allocation to facilitate the recruitment of young people. Additionally, the State will grant tax credits to companies: 500,000 FCFA per new permanent contract and 1.2 million FCFA per training contract transformed into employment.

➤ WORLD RECORD

Cote d'Ivoire is amongst the 10 countries that have most improved their business environment, out of 189 economies surveyed for the World Bank's "Doing Business" report.

➤ IVORIAN SOIL

Still true! As the nation's founder liked to say, "The future of this country depends on agriculture". Those words of wisdom still apply today. Agriculture makes up 22% of GDP, over 50% of export revenues, and most importantly, 2/3 of employment opportunities and income sources for the general population.

GOUVERNANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES DES RÉFORMES AMBITIEUSES EN COURS



Depuis le séminaire sur l'optimisation du portefeuille de l'Etat, tenu à Yamoussoukro en 2001, plusieurs initiatives d'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques ont été prises :

- **mise en place**, dans les sociétés d'Etat, d'un cadre de délibération tenant lieu d'Assemblée Générale pour des décisions se rapportant à l'approbation des comptes de fin d'exercice, aux modifications des statuts, aux augmentations du capital social, etc. ;
- **ordonnement**, par la Direction des Participations et de la Privatisation (DPP), des recettes issues des participations financières publiques en vue d'assurer le respect du principe de la séparation entre le comptable et l'ordonnateur ;
- **suivi de l'exécution budgétaire** pour s'assurer de la bonne exécution trimestrielle des budgets des entreprises.

Au regard des résultats insuffisants l'Etat actionnaire a renforcé ces mesures, il s'agit principalement de l'harmonisation des conditions de service et de rémunération des dirigeants sociaux des entreprises publiques et le redimensionnement du portefeuille avec pour objectif de le réduire de 25% ;

A ce jour, les insuffisances évaluées concernent :

- **le fonctionnement** de certains Conseils d'Administration ;
- **la répartition** des rôles entre Présidents de Conseils d'Administration et Directeurs Généraux ;
- **la production** à date du Rapport sur la Situation Economique et Financière des Sociétés du Portefeuille de l'Etat ;
- **le processus d'octroi** des subventions octroyées aux entreprises ;
- **le processus d'approbation** des budgets des sociétés soumises à une obligation de faire approuver leurs budgets par la tutelle financière ;
- **la communication** entre les organes sociaux et les autorités de tutelle.

En conséquence, le taux de couverture du portefeuille, en termes de transmission de documents financiers, nécessaires à l'élaboration du Rapport sur la situation économique et financière des sociétés du portefeuille de l'Etat est passé de 81,7% en 2009 à 91,6% en 2013. Tandis que le taux de transmission, pour approbation, des budgets des entreprises publiques passait de 83% en 2013 à 98% en 2015. Enfin on a noté la hausse de 6% de la contribution des sociétés du portefeuille au budget de l'Etat, aux recettes fiscales et non fiscales (dividendes) provenant des sociétés du portefeuille.

Dans la continuité de ces réformes, des chantiers importants ont été entamés, dont l'élaboration d'une feuille de route relative, à la gouvernance des sociétés d'Etat et des sociétés à participation financière publique majoritaire. Remise aux dirigeants sociaux des entreprises publiques, le 18 décembre 2014, elle pose un certain nombre de principes de bonne gouvernance que ses dirigeants devront, désormais, satisfaire, notamment :

- **l'élaboration** d'un règlement intérieur de chaque Conseil d'Administration, au plus tard le 30 Juin 2015 ;
- **la mise en place** d'un Comité d'Audit et de Gestion des Risques au sein de chaque Conseil d'Administration, au plus tard le 30 juin 2015 ;
- **la communication** systématique, aux Ministères de tutelle, des procès-verbaux de Conseils d'Administration ;
- **l'élaboration**, à compter de l'exercice comptable 2014, d'un bilan de gouvernance, validé par les Commissaires aux Comptes et incluant les informations relatives aux honoraires et commissions, aux dons, aux emprunts, aux activités du Conseil d'administration, aux participations hors du périmètre de consolidation, etc. ;
- **l'élaboration** des comptes consolidés pour les sociétés ayant des filiales à compter de l'exercice 2015 ;
- **la transmission** trimestrielle, à la DPP, des états d'exécutions budgétaires, les indicateurs financiers et qualitatifs représentatifs de l'activité ou de la vie de la société.

De même, des actions de renforcement de capacités ont été menées au profit de la Direction des Participations et de la Privatisation (DPP), en charge du suivi du portefeuille de l'Etat.

En ce qui concerne les perspectives, le MPMB entend consolider les acquis et poursuivre ces réformes, à travers notamment la finalisation du cadre réglementaire des entreprises publiques*, et l'opérationnalisation du Système Intégré de Gestion des entreprises publiques (SIGEP), qui constitue un instrument inédit pour fluidifier la circulation des informations entre la tutelle financière et les entreprises publiques.

*Cf : Décrets d'application des lois n°97-519 et n°97-520 du 04 septembre 1997 relatives aux sociétés d'Etat et aux sociétés à participation financière publique.

L'appréhension de ces différentes problématiques a permis au MPMB, d'assurer la gestion du portefeuille des participations de l'Etat de Côte d'Ivoire, de prendre plusieurs mesures. Il a donc été décidé :

- **la réalisation d'études** portant sur la détermination du niveau normatif des charges et des investissements des entreprises qui bénéficient des subventions de l'Etat ;
- **l'amélioration de la qualité** de l'information financière ainsi que du processus de sa transmission à la tutelle financière ;
- **la sensibilisation** des dirigeants sociaux au respect des principes de bonne gouvernance des entreprises publiques ;
- **la fixation** à 15 jours, d'un délai minimum de convocation des réunions de Conseil d'Administration, avant leur tenue.

**14ème édition
du prix d'excellence de la DGI**

**Conférence à la Chicago Booth
School of Business aux USA**

**World Economic Forum on Africa
3 au 5 juin 2015, au Cap**

Placée sous le parrainage de Monsieur Koné Mamadou, Président du Conseil Constitutionnel, la 14ème édition de la Nuit d'Excellence de la Direction Générale des Impôts (DGI) a eu lieu le jeudi 11 juin 2015, au Sofitel Hotel Ivoire à Abidjan.

Cette cérémonie a permis de distinguer les meilleurs agents de cette administration, onze lauréats, avec en prime un prix spécial du jury attribué à la direction de la législation, du contentieux et de la documentation, pour l'élaboration de la version électronique du code général des impôts (édition 2015).

Le Prix d'honneur a quant à lui été attribué à M. Abdourahmane CISSE, Ministre auprès du Premier Ministre chargé du budget.

«Afrique subsaharienne: l'environnement économique actuel, les principaux moteurs de la croissance économique et le rôle des gouvernements dans la promotion du développement socio-économique sur le continent».

C'est autour de ce thème, au pays de l'Oncle Sam, que le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du budget, Abdourahmane Cissé, a fait un exposé. Et cela, à l'occasion de la célébration, le 11 avril 2015, de la Promotion 2015 de la Chicago Booth School of Business, aux Etats-Unis. En effet, répondant à une invitation de cette université, l'émissaire du Gouvernement ivoirien a passé au scanner ce thème.

A l'invitation du Président de World Economic Forum, M. le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget, représentant Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, a participé à la 25ème session du «World Economic Forum on Africa», qui s'est tenue au Cap, en Afrique du Sud, du 3 au 5 juin 2015.

Cette session avait pour thème principal «Alors maintenant : réinventons le futur de l'Afrique».

A cette occasion, M. CISSE a accordé des interviews, participé à plusieurs sessions interactives, et des panels.

**14th edition of the Tax Authority's
excellence award**

Under the sponsorship of Mr. Kone Mamadou, President of the Constitutional Council, the 14th edition of the Tax Authority's (DGI) Night of Excellence took place on 11 June, 2015 at the Sofitel Hotel Ivoire in Abidjan. This ceremony rewarded the eleven very best DGI agents - with a special jury prize going to the department of legislation, litigation and documentation, for its issuing the electronic version of the Tax Code (2015 edition). The Honorary Prize for its part was awarded to Mr. Abdourahmane CISSE, Minister to the Prime Minister, in charge of the budget.

**Conference at the Chicago Booth
School of Business (USA)**

«Sub-Saharan Africa: the current economic environment, the key growth drivers, and the role of government in the promotion of socioeconomic development on the continent». Such was the theme that Mr. Abdourahmane CISSE, Minister of the Budget attached to the office of the Prime Minister was invited to talk about. This 11 April, 2015 conference in the United States coincided with the Chicago Booth School of Business' celebration of its 2015 graduates.

**World Economic Forum on Africa,
3-5 June, 2015, Cape Town**

Following an invitation from the President of the World Economic Forum, Mr. Abdourahmane CISSE, Minister of the Budget attached to the office of the Prime Minister, and representing His Excellency Mr. OUATTARA, President of Cote d'Ivoire, attended the 25th edition of the « World Economic Forum on Africa » in Cape Town, South Africa, 3 to 5 June, 2015. The theme of this edition was « So now: let's reinvent Africa's future ». During the event, Mr. CISSE gave interviews and took part in several panes and interactives sessions.



Service communication MPMB

**>>> ACCES À LA COMMANDE PUBLIQUE
DES FACILITÉS POUR LES PME**

Une Communication en Conseil des Ministres relative à l'amélioration des conditions d'accès des PME aux marchés publics a été adoptée le 15 juillet 2015. Des mesures saluaires en vue de favoriser la forte participation des PME aux appels d'offres et leur accès aux marchés publics ont été prises. Il s'agit entre autres de :

- l'amélioration des délais de paiement,
- la réservation de marchés aux PME par fixation de quota de marchés à accorder à celles-ci,
- l'octroi d'une marge de préférence pour la sous-traitance locale,
- l'allègement dans l'exigence des pièces administratives etc.

Retrouvez l'intégralité et exclusivité de cette réforme en vous procurant le magazine « les Echos des Marchés ».



BOARD OF investment and privatization

GOVERNANCE OF STATE-OWNED COMPANIES: AMBITIOUS REFORMS ONGOING

Since the seminar on the optimization of the State's portfolio, held in Yamoussoukro in 2001, several initiatives have been launched to improve the governance of State-owned companies:

- **The setting up** within State-owned companies of a deliberation framework, acting as a General Assembly for decisions related to the approval of year-end accounts, amendment of the statutes, capital increase, etc. ;
- **The sequencing**, by the Directorate of Participation and Privatization (DPP), of revenues from public financial participations - with a view to better apply the principle of separation between accountant and sequencer ;
- **The follow-up** on budget spending to ensure proper quarterly execution of those companies' budgets.

Faced with insufficient results, the Shareholding State has reinforced those measures. They encompass:

The standardization of the terms of service and compensation of the executives of State-owned companies; and the rationalization of the portfolio with a view to reducing it by 25%.

To date, the shortcomings include:

- **The operation** of certain boards of directors;
- **The distribution** of responsibilities between the chairmen of the board of directors and the General managers ;
- **The timely issuance** of the report on the economic and financial situation of State-owned companies ;
- **The allocation procedure** for grants provided to companies ;
- **The budget approval procedure** for companies required to have their budget approved by a financial supervisory authority;

Communication between management and supervisory authorities.

Understanding those challenges has allowed the MPMB, to ensure that the State portfolio is managed, and to take several measures.

It has therefore decided:

- **To conduct studies** for the purpose of determining the normative level of expenses and investments for companies receiving grants from the State ;
- **To improve the quality** of the financial information as well as that of its communication to the financial supervisory authority;
- **The raising of directors' awareness** with regard to good governance principles in State-owned companies;
- **the calling** of board of directors meetings will be announced fifteen day in advance of their taking place.

Consequently, the coverage rate of the portfolio, in terms of the transmission of financial documents necessary to prepare the report on the economic and financial situation of State-owned companies, **rose from 81.7% in 2009 to 91.6% in 2013**. While the rate of transmission, for budget approval of State-owned companies **rose from 83% in 2013 to 98% in 2015**. Lastly, a 6% increase was registered regarding the contribution of State portfolio companies to the overall State budget, with tax and non-tax revenues (dividends) coming from portfolio companies.

As a follow-up to those reforms, major initiatives have been launched , including the preparation of a governance roadmap for State-owned companies and companies where the State is a majority shareholder. It was provided to directors on 18 December 2014 and includes a number of good governance principles that those managers will now need to adhere to, including:

- **The crafting** of internal rules by each supervisory board, no later than 30 June 2015 ;
- **The setting up** of an auditing and risk management committee within each board of directors, no later than 30 June 2015 ;
- **The systematic communication** of board of directors' minutes to the supervisory authority ;
- **The preparation**, starting with fiscal year 2014, of a governance report, approved by the accounting auditors, and including information pertaining to fees and commissions, donations, borrowings, activities of the board of directors, participations outside the consolidated framework, etc. ;
- **The preparation** of consolidated accounts by companies with subsidiaries, starting with fiscal year 2015;
- **The quarterly communication** to DPP of budget spending statuses, the financial and qualitative indicators of a company's activity or life.

Additionally, capability reinforcement actions were conducted within the Directorate of Participation and Privatization, responsible for monitoring the State's portfolio.

Looking ahead, the MPMB intends to consolidate the improvements and continue those reforms, especially the finalization of the regulatory framework applicable to State-owned companies*, and the implementation of the integrated management system for public companies (SIGEP), a unique tool to improve the flow of information between the financial supervisory authority and State-owned companies.

*Cf : Application decrees for laws 97-519 and 97-520 dated 04 September 1997 pertaining to State-owned companies and companies where the State is a shareholder.

■ Youssouf FADIGA / Special advisor MPMB & DPP

QUELQUES DÉFINITIONS

La procédure normale d'exécution des dépenses publiques s'effectue en 3 étapes:

- L'engagement
- L'ordonnancement
- Le paiement (cette dernière étape constitue la phase comptable)

L'**engagement** est l'acte par lequel l'Etat ou une structure crée ou constate à son encontre, une obligation de laquelle résultera une charge. L'engagement est l'acte fondamental qui lie l'Etat.

L'**ordonnancement** est l'acte administratif par lequel l'ordonnateur délègue conformément aux résultats de la liquidation, donne l'ordre au comptable de payer la dette de l'Etat ou celle des autres organismes publics.

LE SIGFIP

Le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques est un logiciel qui sert à mettre en application des données budgétaires. Ainsi, le SIGFIP relie au moyen d'un réseau, les principaux acteurs de la chaîne de la dépense publique. Ces acteurs sont :

- les ordonnateurs délégués,
- les contrôleurs financiers et
- les comptables assignataires qui procèdent pour leur part, à la validation des mandats dans la SIGFIP.

Le dispositif technique a pour objectifs d'améliorer et de faciliter la préparation et l'exécution du Budget de l'Etat. Le SIGFIP optimise l'exécution des dépenses et recettes par une réduction des délais de traitement et un renforcement des contrôles afin d'éviter toutes formes de dérapages (doubles paiements, paiements indus).

Cet instrument de gestion améliore donc la cohérence et la qualité des données comptables et statistiques avec l'édition automatique de la situation d'exécution budgétaire et comptable, l'élaboration de tableau de bord et la confection du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

■ CADRE DE VIE

Le budget 2015. Le tiers du budget 2015 est consacré aux dépenses d'investissements. Cela doit fortement contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations.

■ MARCHES PUBLICS

Le saviez-vous ? Les délais de passation des marchés publics sont passés de 322 jours en 2013 à 126 jours en 2014.

■ EDUCATION

L'éducation occupe une place de choix dans toute politique de développement, C'est pour cela que les dépenses relatives à ce secteur ont presque doublé sur la période 2010-2015. Le Budget 2015 pour la formation, l'enseignement et la recherche 1 006,3 milliards FCFA (20,0% du budget total).

■ EMPLOI

Le Gouvernement a prévu de recruter 9 283 agents dans la fonction publique, dont 47% pour le secteur de l'éducation et 34% pour la santé.

■ UN TOIT POUR TOUS

l'Etat prévoit en 2015 une dotation de 20 milliards qui contribuera à accélérer la mise en œuvre du programme de logements sociaux.

■ JEUNESSE

Pour favoriser le recrutement des jeunes, le budget prévoit une dotation de 12,7 milliards. En outre, l'Etat octroi les crédits d'impôts aux entreprises : 500 000 FCFA par contrat à durée indéterminée créé et 1 200 000 FCFA par contrat d'apprentissage débouchant sur un emploi.

■ RECORD MONDIAL

la Côte d'Ivoire, fait partie des 10 pays ayant le plus amélioré leur environnement des affaires parmi les 189 économies couvertes par le rapport Doing Business produit par la Banque mondiale.

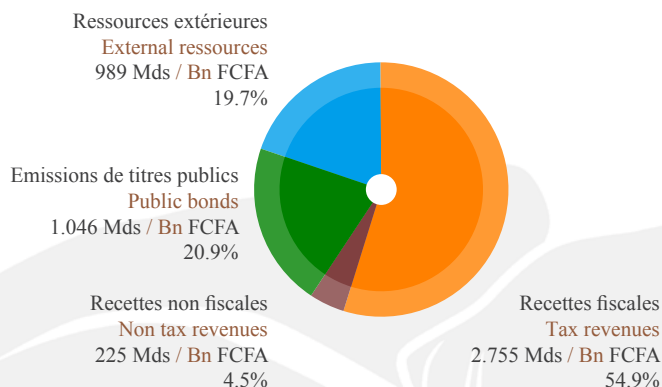
■ TERRE IVOIRIENNE

Toujours vrai ! Comme disait le père fondateur de la nation, «l'avenir de ce pays repose sur l'agriculture». Ces propos pleins de sagesse, restent toujours d'actualité. Le secteur agricole représente 22% du PIB, plus de 50% des recettes d'exportation, et surtout les 2/3 des sources d'emplois et de revenus de la population.



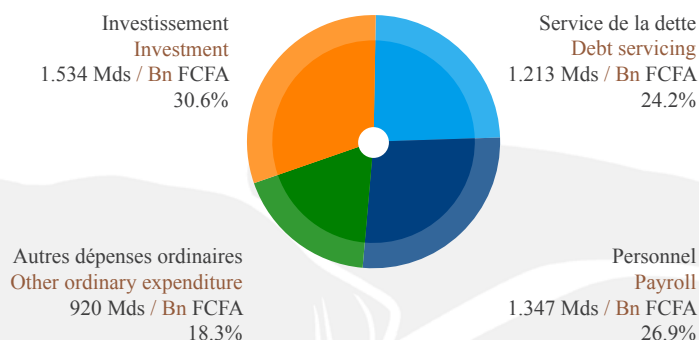
>> Caractéristique du Budget / Main features of the budget

Ressources / Revenues



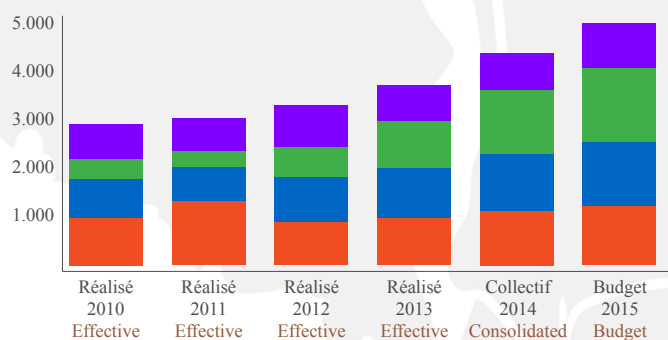
Les ressources sont constituées pour 80,3% des ressources intérieures et 19,7% des ressources extérieures. Revenues are made up of 80.3% domestic revenues and 19.7% external resources.

Dépenses / Expenditures



Les investissements s'élèvent à 1,534 Mds FCFA, soit 30,6% des dépenses totales, en hausse de 15% en 2015 par rapport à 2014. Investments amount to 1,534bn FCFA, or 30.6% of total expenditure. This means 15% higher in 2015 versus 2014.

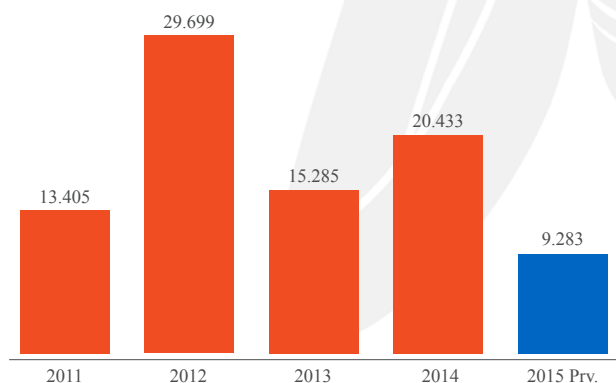
>> Evolution du budget depuis 2010 / Budget evolution since 2010



% Budget	2010	2011	2012	2013	2014	1015
Service de la dette / Debt servicing	34%	43%	27%	26%	26%	24%
Masse salariale / Payroll	27%	24%	28%	28%	27%	27%
Investissements / Investment	14%	11%	19%	26%	30%	31%
Autres / Other	25%	22%	26%	20%	18%	18%

Autres / Other Investissements / Investment Masse salariale / Payroll Service de la dette / Debt servicing

>> Evolution des recrutements dans la fonction publique / Evolution of civil servant workforce



% total recrutement / hiring	2011	2012	2013	2014	1015
Education	38%	37%	40%	46%	47%
Santé / Health	9%	6%	28%	24%	34%

Total recrutements 2011-2015 : 88.105 agents
Total hiring 2011 - 2015: 88.105 civil servants